Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_194-DE

DC_2026_194

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 21 MAI 2026

Secrétaire de séance : Madame CARTRON Pascale

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 63 Votants (dont 8 pouvoirs) : 71	L'an deux mille vingt six, le vingt et un mai le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 13/05/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS,Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS,Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Joseph NEVEU - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Arnaud DUPUIS - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE,Alexandre BODIN - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Serge BERGER - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Chrsitelle HALLET - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Gaylord SOATTO - MOULINS,Yves COLAS - MOUTIERS,Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Janine GEORGEAULT - SAINT AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Vincent SINOQUET - ST DIDIER,Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL,Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Pierre LEONARDI - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Christine HEUDE - ,Lionel LE MIGNANT - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Fabien LAMIRE - VITRE,Sophie MARQUANT - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Carine GERMOND - ,Patrick PLANCHET - ,Nadège LE FLOCH - ,Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Christelle AVERLAND-SCHMITT donne pouvoir à Aude de LA VERGNE,Magali BUDOR donne pouvoir à Jean-Marc MAILLARD,Katia BONNANT donne pouvoir à Antoine GEFFRAY,Sophie HUNAULT donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER,Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE,Anne BRIDEL donne pouvoir à Christine HEUDE,Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Patrick PLANCHET

Etaient absents :
Elisabeth CARRE,Hubert DESBLES,Joseph JEULAND,Laurence DELAUNAY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_194-DE

DC_2026_194

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 21 MAI 2026

- Projet arrêté du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays de Vitré - Avis de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 6 février 2025 approuvant le transfert de la compétence urbanisme à Vitré Communauté ;
Vu la demande d'avis du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, en date du 3 mars 2026, sur son projet de Schéma de Cohérence Territorial, arrêté par délibération du Comité Syndical du 11 février 2026 ;
Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) rendu exécutoire par arrêté préfectoral le 17 avril 2024, actuellement en cours de modification ;

Considérant que la communauté d'agglomération de Vitré Communauté, en tant que personne publique associée, a été saisie par courrier en date du 03 mars 2026 de la demande d'avis du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré relatif au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté par délibération du 11 février 2026 ;

Considérant que la communauté d'agglomération de Vitré Communauté a apporté son soutien tout au long du processus d'élaboration, tant par la transmission de contributions écrites, la présence en Comité de Pilotage, que par le suivi de la procédure ;

Considérant que la communauté d'agglomération de Vitré Communauté cherche à s'intégrer pleinement dans les documents supra-communaux tels que le SCoT ;

Considérant que le Schéma de Cohérence Territoriale constituant une référence déterminante et opposable pour l'avenir du territoire, la communauté d'agglomération de Vitré Communauté entend à ce stade, produire un avis approfondi pour s'assurer de la prise en compte des enjeux communaux et intercommunaux, la communauté d'agglomération de Vitré Communauté se montrant particulièrement attentive à ce que ces enjeux locaux soient articulés avec les spécificités du second territoire qui constitue le ScoT se traduisent dans le projet du Schéma de Cohérence Territoriale ;

Il vous est proposé :
- D'émettre un avis favorable assorti de recommandations au projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Vitré au regard de l'avis annexé :
- Il serait pertinent que le SCOT participe à améliorer la connaissance du secteur touristique notamment par l'intégration d'outils d'observation déjà existants pour la plupart et suivis ou/et pilotés par le service tourisme et randonnées de Vitré Communauté.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_194-DE

DC_2026_194

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- Prescription N°78, Filières alimentaires et ressources naturelles : La prescription privilégie le développement de filières alimentaires peu exigeantes en eau. Toutefois, cette orientation apparaît quelque peu restrictive en excluant explicitement d'autres filières de production à forte valeur environnementale, telles que le chanvre [...]. Nous proposons d'élargir le champ d'application de cette prescription pour inclure la structuration de filières non-alimentaires vertueuses, notamment sur les périmètres sensibles (bassins versants, zones de captage, proximité des cours d'eau).

- Dans l'attente de la traduction au sein du PLUi de la prescription permettant la réutilisation des bâtiments agricoles inoccupés, il pourrait être envisagé, à titre transitoire, de favoriser l'accueil des artisans au sein des zones d'activités existantes, notamment pour ceux ne pouvant intégrer des structures de type « villages d'artisans ».

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 71

- **Abstention : 5**
- **Nombre de voix pour : 65**
- **Contre : 1**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à la majorité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
25 mai 2026

La Secrétaire de séance,
Pascale CARTRON

Signé par Pascale CARTRON
12e vice-présidente en charge de la santé, du CLS, du RSA, de l'insertion et du transport à la demande
27 mai 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.